

FRAIS SCOLAIRES
1ère BAC PROFESSIONNEL
Année scolaire 2026/2027

1) FORFAIT DEMI-PENSION (5 jours) OU INTERNAT

Les frais de demi-pension ou d'internat sont facturés au forfait et par trimestre (septembre-décembre, janvier-mars, avril-juin). Tarif 2025-2026 ci-joint donné à titre indicatif.

Le paiement des factures se fait uniquement par **prélèvement automatique** avec 3 échéances par trimestre.

Les familles n'ayant pas opté pour le prélèvement automatique en 2025/2026 doivent compléter le document **Mandat de prélèvement SEPA, le signer et joindre obligatoirement un RIB de banque**. Celles ayant déjà mis en place un prélèvement en 2025-2026 n'ont aucune démarche à faire.

ECHEANCIER	1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance solde
1 ^{er} trimestre	novembre	décembre	janvier
2 ^{ème} trimestre	février	mars	avril
3 ^{ème} trimestre	mai	juin	juillet

Les prélèvements se font en début de mois, la dernière échéance du trimestre est calculée en fonction du restant dû (solde).

2) ELEVES EXTERNES uniquement - REPAS T.P. (TRAVAUX PRATIQUES) DU MIDI

Dans le cadre de son emploi du temps, votre enfant participera à un T.P. en atelier un midi par semaine.

En tant qu'externe, il pourra prendre à cette occasion, ses repas au restaurant scolaire au tarif de **4.80 €** (tarif valable jusqu'au 31/12/2026).

Ce compte est à réapprovisionner régulièrement via le service GEC en ligne, car ces repas sont payables d'avance. Un identifiant de connexion au service vous sera transmis en début d'année scolaire.

Aucun passage au self ne sera autorisé si le compte présente un solde insuffisant.

La Secrétaire Générale d'EPLÉ

